

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 60 (1980)
Heft: 3

Artikel: Le recyclage des déchets industriels en France et en Suisse
Autor: Lieben, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-887094>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le recyclage des déchets industriels en France et en Suisse

DÉCHET : RÉSIDU INUTILISABLE (ET EN GÉNÉRAL SALE OU ENCOMBRANT). Telle est la définition peu engageante que donne le Petit Robert. Le premier réflexe est donc de se débarrasser très vite de ces détritus déplaisants qui ne servent à rien, et c'est effectivement ce que l'on a fait pendant des décennies. Nombre d'excavations naturelles ont ainsi servi de dépotoirs ; les déchets disparaissaient et on ne s'en souciait plus.

Depuis quelque temps, cependant, l'élimination des déchets est devenue un problème. De nombreuses raisons y ont contribué. La croissance démographique et l'augmentation de la consommation par tête d'habitant ont conduit à produire de plus en plus de biens, et donc de déchets. L'élévation du niveau de vie et la modification des habitudes de consommation ont eu pour résultat de faire rejeter des produits auparavant considérés comme utilisables. La migration continue des populations vers les zones urbaines et la concentration des activités de production et de consommation ont exacerbé les difficultés locales d'élimination. Au cours des dernières années, la mise en œuvre des législations de protection de l'eau et de l'air a elle-même contribué à amener dans le flux des déchets quantités de matières dont on se souciait peu tant qu'elles « disparaissaient » naturellement dans l'environnement avec les effluents. Enfin, tout récemment, un certain nombre de « découvertes » désagréables ont fait apparaître l'énorme danger potentiel pour l'environnement et la santé humaine que présentent les déchets industriels toxiques considérément enfouis dans le sol depuis le début de ce siècle.

Les pouvoirs publics dans les pays développés ont donc été amenés à réglementer de plus en plus strictement l'élimination des déchets. Parallèlement, les populations acceptent de plus en plus difficilement l'implantation d'une décharge ou d'une usine d'incinération dans leur voisinage, ce qui grève lourdement le coût du transport des déchets vers les lieux de traitement appropriés. L'élimination des déchets par les moyens traditionnels devient ainsi de plus en plus onéreuse.

L'idée de définir et de mettre en œuvre une « politique globale » de gestion des déchets s'est progressivement développée au cours des dix dernières années et, en 1976, l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économiques) adoptait une Recommandation dans ce sens. Aux termes de cette Recommandation on entend par politique globale de gestion des déchets : « un ensemble cohérent de

N.B. Les vues exprimées dans cet article sont celles de l'auteur et non pas nécessairement celles de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques.

mesures, concernant aussi bien la conception, la fabrication et l'utilisation des produits que la récupération et l'élimination des déchets, et visant à réduire de la manière la plus efficace et la plus économique les nuisances et les coûts engendrés par les déchets ». De telles mesures portent notamment sur la réduction « à la source » des quantités de déchets produits, par exemple grâce à la modification des techniques de production, l'allongement de la durée de vie des produits, ou le développement du secteur réparation-entretien ; la réutilisation des produits « en l'état » (la bouteille consignée, par exemple) tombe également dans cette catégorie de mesures de réduction des déchets à la source.

Il convient cependant de signaler tout particulièrement, dans cet effort de réduction des quantités de déchets à éliminer, les diverses activités de recyclage et de récupération. Si on se réfère à la définition du terme « déchet » citée ci-dessus (résidu inutilisable), il s'agit en fait d'examiner jusqu'à quel point le résidu est réellement inutilisable, et pour quelles raisons, et se demander si l'évolution de la situation n'a pas rendu caduc un raisonnement qui paraissait jadis inattaquable dans un contexte déterminé.

Un certain recyclage a de tout temps été pratiqué à l'intérieur même de la plupart des entreprises, concernant les rebuts de fabrication ; il s'agit en fait de déchets « nobles », qui n'ont pas été souillés par des traitements ultérieurs, et qui rentrent avantageusement dans le cycle de production à un stade déjà élaboré : fonte, acier, verre, papier, etc. Ce genre de recyclage s'étend aisément à certains transformateurs primaires : copeaux métalliques des ateliers de chaudronnerie, rognures des transformateurs de papier et des imprimeries, verre cassé des entreprises d'embouteillage, par exemple. Le coût de transport supplémentaire inhérent à ce recyclage de type court est généralement largement compensé par la qualité du « déchet » récupéré.

Les déchets des activités de consommation, ainsi que la plupart des déchets émis au cours des processus de production, se présentent malheureusement sous des aspects beaucoup moins attrayants. Il s'agit bien souvent de mélanges complexes de différents matériaux, pour lesquels des techniques de séparation n'ont pas été mises au point, mais le principal obstacle au recyclage est constitué dans ce cas par la grande dispersion des sources et les faibles quantités disponibles à chacune de ces sources. Les efforts de recyclage tentés dans le passé se sont généralement heurtés au coût prohibitif de la collecte et du transport comparativement à l'utilisation de matières premières vierges.

Il apparaît cependant que l'évolution récente du contexte économique dans lequel nous vivons justifie de reconsidérer

sérieusement cette situation. Trois facteurs, en particulier, sont à prendre en considération : les économies de matières premières, le prix de l'énergie, et le coût de l'élimination des déchets. Il n'est pas dans notre propos de développer longuement l'influence exercée par ces différents facteurs, qui varie d'ailleurs fortement selon les cas d'espèce. Deux points, pourtant, méritent d'être soulignés. Les matériaux recyclés conservent encore une partie, souvent importante, de l'énergie primialement dépensée lors de la fabrication du produit ; le gain d'énergie qui résulte de leur utilisation au lieu de matières premières vierges peut excéder fréquemment les dépenses supplémentaires d'énergie nécessitées par la collecte et la préparation de ces matériaux ; l'aluminium en est un exemple typique. D'autre part, il est à prévoir que le coût de l'élimination des déchets augmentera fortement au cours des prochaines années, compte tenu des impératifs de protection de l'environnement, et que ce coût sera de plus en plus à la charge du « producteur » de déchets ; ceci vaut particulièrement pour de nombreux déchets industriels susceptibles de constituer un danger pour l'environnement (résidus de production de l'industrie chimique par exemple), ou certains déchets de consommation comme les batteries de voiture ou les piles au mercure usagées.

Ces considérations commencent à éclairer l'économie du recyclage sous un jour nouveau et, de fait, un certain nombre d'expériences se sont récemment développées sur ces bases

renouvelées : collecte et régénération des huiles usées, en Allemagne notamment; recyclage du verre, organisé à l'échelle nationale en Allemagne et en Suisse, généralement au moyen de conteneurs à poste fixe dans lesquels les habitants sont invités à déposer leurs récipients; récupération des emballages PVC en France, pour la fabrication de biens d'équipement durables tels que piquets, gaines, tuyaux, etc.; collecte systématique des piles au mercure chez les détaillants spécialisés au Danemark, en France et en Suisse; récupération des carcasses de voiture, en Norvège et en Suède, par l'instauration d'une taxe spéciale frappant les voitures neuves et remboursable lorsque le véhicule usagé est remis à un démolisseur agréé; création de bourses de déchets dans de nombreux pays, généralement à l'initiative des chambres de commerce ou des industries concernées...

Les articles qui suivent présentent quelques-unes de ces réalisations, en France et en Suisse. De telles réalisations devraient se développer et se généraliser au cours des prochaines années, dans la mesure où l'industrie réussira, en liaison avec les pouvoirs publics, à trouver des solutions satisfaisantes aux deux principaux obstacles qui limitent encore le recyclage des déchets : réduire les coûts de collecte et de transport, et développer le marché des produits fabriqués à partir de matériaux recyclés.